

E DROIT

SAR PRINCE LAURENT



- MARGRIET HERMANS
- JACQUES GERMIEAUX
- LUC WILLEMS
- ANNEMIE VAN DE CASTEELE
- PATRIK VANKRUNKELSVEN
- JEAN-MARIE DEDECKER
- PAUL WILLE
- JEANNINE LEDUC
- PIERRE CHEVALIER

Indépendant

HUGO COVELIERS



STEFAN NORELDE

STÉPHANIE ANSEEUW



MICHEL DELACROIX



FRANCIS DETRAUX



Indépendant



FRANK CREYELMAN



KARIM VAN OVERMEIRE



CHRISTIAN BROTCORNE



CLOTILDE NYSSENS



FRANCIS DELPÉRÉE



LUC VAN DEN BRANDE



JAN STEVERLYNCK



MIA DE SCHAMPHELAERE



HUGO VANDENBERGHE



ERIKA THIJS



WOUTER BEKE



SABINE DE BETHUNE



ETIENNE SCHOUPPE



MARC VAN PEEL



nte:
ie Lizin

Composition du Bureau

Présidente : Anne-Marie Lizin (PS)

Premier Vice-Président : Staf Nimmegeers (sp.a-Spirit)
Deuxième Vice-Président : Hugo Vandenberghe (CD&V)
Troisième Vice-Président : Jurgen Ceder (VB)

Présidents de groupe : Myriam Vanlerberghe (sp.a-Spirit)
Paul Wille (VLD)
Philippe Mahoux (PS)
Christine Defraigne (MR)
Sabine de Bethune (CD&V)
Joris Van Hauthem (VB)
Christian Brotcorne (cdH)

Questeurs : Jeannine Leduc (VLD)
Marie-Hélène Crombé-Berton (MR)
André Van Nieuwkerke (sp.a-Spirit)

Greffier (secrétaire général) : Luc Blondeel

Présidents des commissions :

Commission des Affaires institutionnelles
Présidente : Anne-Marie Lizin (PS)

Commission de la Justice
Président : Hugo Vandenberghe (CD&V)

Commission des Relations extérieures et de la Défense
Président : François Roelants du Vivier (MR)

Commission des Finances et des Affaires économiques
Président : Jean-Marie Dedecker (VLD)

Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives
Président : Ludwig Vandenhove (sp.a-Spirit)

Commission des Affaires sociales
Présidente : Annemie Van de Casteele (VLD)

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
Présidente : Fatma Pehlivan (sp.a-Spirit)

Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité (Comité permanent R)
Présidente : Anne-Marie Lizin (PS)

Pour en savoir plus

Service de la Communication
Place de la Nation, 1
1009 Bruxelles
Tél. 02/501 78 49
Fax 02/501 79 31

E-mail : info@senate.be
Website : www.senat.be

Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes
Président : Philippe Mahoux (PS)

Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques
Présidente : Anne-Marie Lizin (PS)

Commission parlementaire de concertation
Présidente : Anne-Marie Lizin (PS)

Commission spéciale Mondialisation
Président : Pierre Galand (PS)

Groupe de travail Espace
Président : François Roelants du Vivier (MR)

Groupe de travail Vieillesse de la population
Présidente : Christel Geerts (sp.a-Spirit)

Groupe de travail Bioéthique
Président : Patrik Vankrunkelsven (VLD)

Courriels des sénateurs

ANNANE Jihane annane@senators.senate.be	KAPOMPOLÉ Joëlle kapompole@senators.senate.be
ANSEEUW Stephanie anseeuw@senators.senate.be	KONINCKX Flor flor.koninckx@vlaamsparlement.be
BEKE Wouter info@wouterbeke.be	LALOY Marie-José laloy@senators.senate.be
BOUARFA Sfia sbouarfa.deputee@parlbru.irisnet.be	LEDUC Jeannine leduc@senators.senate.be
BOUSAKLA Mimount bousakla@senators.senate.be	LIZIN Anne-Marie lizin@senators.senate.be
BROTCHI Jacques demeester@mr.polgroups.senate.be	MAHOUX Philippe phm@swing.be
BROTCORNE Christian brotcorne@senators.senate.be	MARTENS Bart bart.martens@spa-spirit.be
BUYASSE Yves buyasse@senators.senate.be	MOUREAUX Philippe gilson@ps.polgroups.senate.be
CEDER Jurgen ceder@senators.senate.be	NIMMEGEERS Staf stafnimmegeers@skynet.be
CHEFFERT Jean-Marie cheffert@senators.senate.be	NOREILDE Stefaan noreilde@senators.senate.be
CHERON Marcel cheron@senators.senate.be	NYSENS Clotilde nyssens@senators.senate.be
CHEVALIER Pierre chevalier@senators.senate.be	PAQUE Luc paque@senators.senate.be
COLLAS Berni collas@senators.senate.be	PEHLIVAN Fatma pehlivan@senators.senate.be
CORNIL Jean cornil@senators.senate.be	ROELANTS du VIVIER François roelantsduvivier@senators.senate.be
COVELIERS Hugo hugo@coveliers.be	SCHOUPE Etienne schoupe@senators.senate.be
CREYELMAN Frank creyelman@senators.senate.be	STEVERLYNCK Jan steverlynck@senators.senate.be
CROMBÉ-BERTON Marie-Hélène crombe@senators.senate.be	TALHAOUI Fauzaya talhaoui@senators.senate.be
de BETHUNE Sabine debethune@senators.senate.be	THIJS Erika thijs@senators.senate.be
DEDECKER Jean-Marie jm@jmdedecker.com	VAN de CASTEELE Annemie vandecasteele@senators.senate.be
DEFRAIGNE Christine contact@christinedefraigne.be	VANDENBERGHE Hugo hvandenberghe@senaat.cdenv.be
DELACROIX Michel delacroix@senators.senate.be	VANDENBERGHE Lionel lvandenberghe@senators.senate.be
DELPÉRÉE Francis delperee@senators.senate.be	VAN den BRANDE Luc vandenbrande@senators.senate.be
DERBAKI SBAÏ Amina derbaki@skynet.be	VANDENHOVE Ludwig burgemeester@sint-truiden.be
DE ROECK Jacinta deroeck@senators.senate.be	VAN DERMEERSCH Anke vandermeersch@senators.senate.be
DE SCHAMPHELAERE Mia deschamphelaere@senators.senate.be	VAN HAUTHEM Joris vanhauthem@senators.senate.be
DESTEXHE Alain destexhe@senators.senate.be	VANKRUNKELSVEN Patrik vankrunkelsven@senators.senate.be
DETRAUX Francis detraux@senators.senate.be	VANLERBERGHE Myriam vanlerberghe@senators.senate.be
de T'SERCLAES Nathalie detserclaes@senators.senate.be	VAN NIEUWKERKE André andre.vannieuwkerke@vlaamsparlement.be
DURANT Isabelle isabelle.durant@ecolo.be	VAN OVERMEIRE Karim karim.vanovermeire@vlaamsparlement.be
GALAND Pierre pgaland@senators.senate.be	VAN PEEL Marc kdp@stad.antwerpen.be
GEERTS Christel geerts@senators.senate.be	VERREYCKEN Wim verreycken@senators.senate.be
GERMEAUX Jacques jacques.germeaux@vldgenk.be	WILLE Paul wille@senators.senate.be
HAPPART Jean-Marie happart@senators.senate.be	WILLEMS Luc willems@senators.senate.be
HERMANS Margriet margriet.hermans@vlaamsparlement.be	WILMOTS Marc wilmots@senators.senate.be
ISTASSE Jean-François istasse@senators.senate.be	ZRIHEN Olga zrihen@senators.senate.be
JANSEGERS Nele jansegers@senators.senate.be	

Humaniser la fiscalité pour les séparés de fait

En matière de recouvrement de l'impôt, la situation des conjoints séparés de fait est peu enviable. Outre l'épreuve psychologique de la séparation, certains conjoints ont la désagréable surprise de devoir assumer l'héritage fiscal de leur ex-conjoint qui n'a pas satisfait à ses obligations fiscales, notamment en ce qui concerne le paiement de ses dettes fiscales.

La législation fiscale prévoit, en effet, que pour des personnes mariées soumises à l'impôt, l'administration fiscale peut poursuivre le recouvrement de l'impôt à charge de l'un ou l'autre des conjoints sans distinction, sans même avoir égard, la plupart du temps, au régime matrimonial qui est le leur.

De ce fait, l'administration fiscale peut ainsi saisir en principe tous les biens des conjoints pour recouvrer aussi bien l'impôt des personnes physiques que le précompte immobilier, l'impôt des non-résidents, mais aussi le précompte professionnel du personnel à charge de l'un des conjoints ou le précompte mobilier.

Cette situation a pour conséquence que l'un des conjoints peut, parfois des années après la séparation de fait, se retrouver sous le coup d'une saisie sur salaire afin d'acquitter les dettes fiscales relatives aux revenus du conjoint dont il ou elle est séparé(e) de fait.

Il n'est, en effet, pas rare qu'une saisie de ce type occasionne chez ce conjoint des difficultés financières, même si ce dernier n'a parfois plus de contact depuis des années avec le conjoint qui est en défaut de paiement.

Cette situation est ressentie comme profondément injuste par les personnes mariées, séparées de fait.

Depuis plusieurs années, diverses modifications législatives ont tenté de remédier à cette situation. La proposition de loi qu'ont déposée les sénateurs **Clotilde Nyssens** (cdH) et **Christian Brotcorne** (cdH), adoptée à l'unanimité par le Sénat et entre-temps devenue loi, a pour objectif de franchir un pas supplémentaire dans la mesure où l'administration fiscale estime que la règle qu'une



dette fiscale d'un des conjoints ne peut plus être recouvrée sur les revenus de l'autre conjoint après deux ans de séparation, n'est pas applicable dans le cas d'une série d'enrôlements, notamment en ce qui concerne le précompte mobilier ou le précompte professionnel.

Or, aucune raison ne justifie une telle différence de traitement en fonction du type de dette fiscale à recouvrer, d'autant plus que cette exception supplémentaire aux possibilités de recouvrement des dettes fiscales dans le chef des conjoints séparés de fait avait justement été introduite pour protéger le conjoint séparé, mais non fautif. Le code des impôts sur les revenus est donc modifié de façon à mettre fin à cette différence de traitement. ■

www.senat.be - dossier législatif n° 3-874



Christian Brotcorne (cdH)



Clotilde Nyssens (cdH)

La violence contre les femmes

Les mariages forcés, les mariages blancs, les mariages arrangés et les mariages d'enfants rendent les femmes totalement dépendantes et vulnérables. Ils constituent – également pour les femmes vivant en Europe – une forme de violence, tant physique que psychique.

Sous l'impulsion de la sénatrice **Mimount Bousakla** (sp.a-Spirit), la sous-commission 'Violence contre les femmes' de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est rendue à Anvers le 18 octobre 2005. La sous-commission y a écouté, non seulement les experts, mais aussi et surtout les victimes elles-mêmes.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est la plus ancienne des assemblées internationales composées de membres élus démocratiquement. Le Conseil de l'Europe, qui compte actuellement 46 États membres, se consacre notamment à la défense des droits de l'homme et à la lutte contre la discrimination; tous les États membres de l'Union européenne en font partie. ■



Mimount Bousakla (sp.a-Spirit)

Florence Aubenas

La journaliste de *Libération*, Mme Florence Aubenas, a été reçue au Sénat le 25 juin avec sa maman, Mme Jacqueline Aubenas, à l'invitation de Mme **Anne-Marie Lizin**, Présidente du Sénat.

Florence Aubenas a partagé avec pétitement son vécu lors de sa captivité avec ceux qui ont soutenu sa libération. ■



Les droits de l'enfant au cœur de la coopération au développement



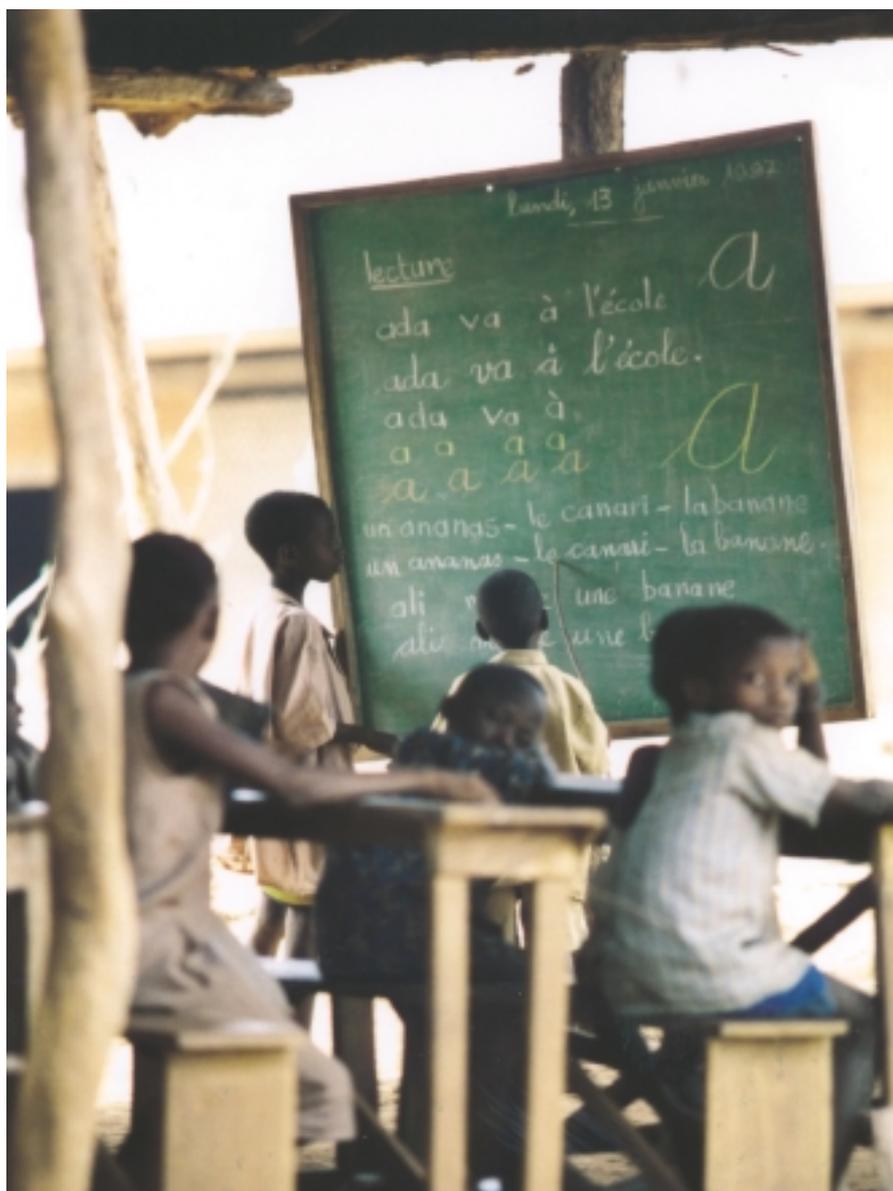
Sabine de Bethune (DD&V)

Le 26 mai 2005, le Sénat a adopté une modification de la loi relative à la coopération internationale belge. La proposition de loi de la présidente de groupe **Sabine de Bethune** (CD&V) insère dans la loi la mention des droits de l'enfant comme une préoccupation constante dans notre politique de coopération.

Les objectifs du Millénaire ne pourront être réalisés sans une attention accrue pour les enfants et leur droits.

Au total, huit objectifs du Millénaire devraient permettre de diminuer de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Le taux de mortalité des enfants doit être réduit et tous les enfants doivent bénéficier d'un enseignement de base.

De plus, les enfants méritent une attention accrue parce que, partout dans le monde, ils sont les principales victimes



Médiathèque de la Commission européenne

de la pauvreté. Ils contribuent également dans une grande mesure au développement d'un pays. Il n'est dès lors pas surprenant que sur les huit objectifs du Millénaire, six les concernent directement.

Selon la sénatrice de Bethune, la place

importante réservée aux enfants dans les objectifs du Millénaire contraste de manière criante avec l'attention limitée que leur accorde la politique de coopération belge. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-988

Droits de l'enfant mieux protégés dans la Constitution



Nathalie de T'Serclaes (MR)

La sénatrice Nathalie de T'Serclaes (MR) a introduit une proposition de loi pour intégrer dans la Constitution les garanties consacrées par la Convention des droits de l'enfant.

Ce texte, signé à New York en 1989, témoigne d'une nouvelle conception de l'enfant en tant qu'individu doté de droits et de responsabilités adaptés à son âge et à l'étape de son développement.



L'article 22bis de la Constitution se verrait donc modifié pour contenir des dispositions supplémentaires permettant notamment à tout enfant de s'exprimer sur toute question qui le concerne et de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement. L'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale dans toute décision qui le concerne. ■

www.senat.be –
dossier législatif n° 3-265

Assouplissement du travail étudiant



Stefaan Noreilde (VLD)

Le sénateur **Stefaan Noreilde** (VLD) a déposé une proposition de loi permettant aux étudiants d'être jobistes également en dehors de la période des vacances d'été.

Actuellement, un étudiant peut travailler 23 jours pendant les mois d'été tout en ne payant qu'une cotisation de solidarité de 7,5 % au lieu d'une cotisation de sécurité sociale bien plus élevée.

Désormais, l'étudiant pourra travailler 23 jours supplémentaires durant les autres mois de l'année à un taux préférentiel, à savoir une cotisation de solidarité de 12,5 %.

En outre, les parents ne seront pas fiscalement pénalisés si leurs enfants recourent à cette possibilité. L'exonération fiscale pour les enfants a en effet été portée à 2.210 euros.

Le gouvernement s'est rallié à l'idée du sénateur Noreilde et l'a reprise dans la dernière loi-programme. Il ne doit plus que modifier un dernier arrêté royal pour pouvoir mettre en œuvre la nouvelle réglementation. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-630



Médiathèque de la Commission européenne

Interdire l'amiante au niveau mondial

Les sénateurs **Alain Destexhe** (MR), **Philippe Mahoux** (PS), **Jacques Germeaux** (VLD) et **Anne-Marie Lizin** (PS) ont déposé une résolution visant à donner des indications au gouvernement sur la manière dont il peut contribuer à l'interdiction mondiale de l'amiante. Cette interdiction doit porter sur la production, le commerce et l'utilisation de l'amiante.

Les dangers de l'amiante sont notoirement connus et le lien entre l'amiante et le cancer est amplement démontré. Toutefois, dans de nombreux pays, les risques pour la santé des travailleurs sont encore sous-estimés.

Depuis le 1er janvier 2005, l'amiante est interdite dans l'Union européenne. Mais bien d'autres pays n'ont pas encore de

plan d'interdiction de l'amiante. Les producteurs d'amiante se tournent dès lors vers ces pays à la réglementation moins contraignante. C'est pourquoi les sénateurs espèrent que tous les pays signeront un traité d'interdiction mondiale totale.

Le Sénat invite le gouvernement à prendre des initiatives sur le plan international pour arriver à ce que puissent être prises des mesures contraignantes universelles. Il demande au gouvernement de proposer à nos partenaires européens de se joindre à une campagne internationale contre la production et l'utilisation de l'amiante. Il est en même temps suggéré au gouvernement d'organiser à Bruxelles une conférence diplomatique à ce sujet.



© Translab Asbestlabo (laboratoire amiante) / De gucht Edward
www.translab.be

Enfin, le Sénat demande au gouvernement de présenter cette résolution à tous les pays qui n'ont pas encore interdit la production et l'utilisation de l'amiante.

www.senat.be – dossier législatif n° 3-771 ■

Présentation du rapport sur la pauvreté

Le 30 mai 2005, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et en présence de diverses associations actives dans la lutte contre la pauvreté dans la Région Bruxelloise, a été présenté le rapport '10 ans, Rapport Général sur la Pauvreté...'

Wilfried Beirnaert, ancien président de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) et président du jury du 'Fonds Pauvreté' de la Fondation Roi Baudouin, présida la séance.

Il souligna l'importance pour la Région de Bruxelles du débat sur la pauvreté : "Les tendances que nous constatons dans le reste de la Belgique, se marquent encore da-

vantage à Bruxelles. Nulle part on ne trouve autant de gens qui ont des difficultés à nouer les deux bouts. Nulle part le chômage et particulièrement le chômage des jeunes n'est aussi élevé. Dans 28 pour cent des familles, il n'y a aucun membre de la famille qui dispose d'un revenu professionnel. Quarante pour cent des enfants vivent dans

des familles qui dépendent d'allocations de chômage ou de l'aide du CPAS pour subsister. Nous voyons de plus en plus souvent des familles monoparentales avec des enfants sombrer dans la misère. Il y a aussi des situations poignantes chez les demandeurs d'asile et les illégaux." ■



Journée du refus de la misère

Les sénatrices **Jacinta De Roeck** (indépendante chez sp.a-Spirit) et **Olga Zrihen** (PS) président le groupe de travail interparlementaire Quart Monde. Le 17 octobre 2005, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, elles ont réuni des sans-abri, des témoins et la Princesse Astrid, sénatrice de droit, pour un débat captivant.



Olga Zrihen (PS)

Jacinta De Roeck
(indépendante chez sp.a-Spirit)

À l'écoute des problèmes des seniors gays et lesbiennes



Christel Geerts (sp.a-Spirit)

La séance plénière du Sénat a emboîté le pas à la commission des Affaires sociales. Celle-ci avait déjà adopté à l'unanimité une proposition de résolution qui demande au gouvernement fédéral ainsi qu'aux entités fédérées de se préoccuper du sort des personnes âgées homosexuelles, lesbiennes et bisexuelles.

La proposition qu'a déposée la sénatrice **Christel Geerts** (sp.a-Spirit) demande notamment que l'on oblige les maisons de repos et de soins à avoir une politique accueillante à l'égard des seniors homosexuels, lesbiennes et bisexuel(le)s.

Elle invite également les autorités compétentes à se pencher sur le grand problème de solitude auquel sont confrontées les personnes âgées gays, lesbiennes et bisexuelles et à tout mettre en oeuvre pour soulager leur mal-être physique et mental. ■

www.senat.be - dossier législatif n° 3-703



Belgian Lesbian and Gay Pride 2005 - Kris Gieles

Le 8 mai : Journée de la mémoire



Fatma Pehlivan (sp.a-Spirit)

Le Sénat demande au gouvernement de condamner désormais sans relâche tout acte d'intolérance, d'incitation à la haine raciale, à la haine religieuse, et tout acte d'intimidation et de violence raciste dirigé contre des immigrés, des étrangers et des minorités. Les auteurs d'actes racistes, antisémites ou xénophobes doivent systématiquement être poursuivis.

La recrudescence du racisme et de la xénophobie contribue, selon **André Van Nieuwkerke** (sp.a-Spirit), à créer un climat d'angoisse et d'insécurité et peut mettre en péril la démocratie et les droits fondamentaux. Des conditions économiques difficiles ne peuvent selon lui être un prétexte pour justifier les discriminations. Il considère que les écoles et les médias doivent être encouragés à organiser des activités qui sensibilisent les



André Van Nieuwkerke (sp.a-Spirit)

Le 19 mai 2005, le Sénat a approuvé à l'unanimité la résolution du sénateur **André Van Nieuwkerke** (sp.a-Spirit) sur la commémoration de l'holocauste et la condamnation de l'antisémitisme. Les sénatrices **Christel Geerts** (sp.a-Spirit) et **Fatma Pehlivan** (sp.a-Spirit) veulent dorénavant instituer le 8 mai comme journée officielle de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale et la proclamer Journée de la Mémoire.



La persécution des Juifs en Allemagne 1933 - 1938

SOMA / CEGES, Bruxelles

jeunes aux dangers liés au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie.

Le 8 mai sera dorénavant Journée de la Mémoire

La date du 8 mai est considérée comme celle qui a marqué la fin de la terreur nazie. Le triomphe des valeurs démocratiques sur le totalitarisme a signifié pour l'Europe le début de la plus longue période de paix qu'elle ait jamais connue. **Christel Geerts** (sp.a-Spirit) et **Fatma Pehlivan** (sp.a-Spirit) ont déposé une résolution visant à proclamer le 8 mai Journée de la Mémoire. Cette résolution a également été approuvée.

Étant donné que les témoins des horreurs de la seconde guerre mondiale disparaissent progressivement, on risque selon elles d'oublier la signification de cette date symbolique. La Journée de la Mémoire devrait être l'occasion de rendre un hommage approprié aux victimes de faits de guerre. De plus, les auteurs de la proposi-

tion souhaitent qu'on sensibilise la population, dans les écoles et par le biais des médias, aux dangers émanant des régimes totalitaires et racistes. ■

www.senat.be –
dossiers législatifs n°s 3-1072 et 3-1143



Le 27 janvier 2005, le premier vice-Président **Staf Nimmegeers** (sp.a-Spirit), a prononcé une allocution en séance plénière à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération d'Auschwitz.

Recommandations concernant les femmes, la paix et la sécurité

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies du 31 octobre 2000 vise à renforcer le rôle de la femme dans la prévention et le règlement des conflits et dans la reconstruction après les conflits. Elle charge le gouvernement belge d'élaborer un plan d'action national. Selon la présidente de groupe **Sabine de Bethune** (CD&V), la force des femmes a été sous-employée jusqu'à présent.

De nos jours, il n'est plus vrai que la guerre est une affaire d'hommes et que les femmes sont surtout vues comme des victimes de la guerre. Selon Sabine de Bethune, la paix est indissolublement liée à l'égalité de l'homme et de la femme.

La proposition de résolution des sénateurs **Sabine de Bethune** (CD&V), **François Roelants du Vivier** (MR) et **Mia De Schamphelaere** (CD&V) a été votée par le Sénat. Elle comporte une série de recommandations au gouvernement en vue d'un plan d'action national.

Le Sénat demande au gouvernement :

- d'assurer une plus forte présence des femmes aux négociations de paix, à la politique étrangère, dans les représentations diplomatiques et d'autres organes décisionnels;
- de veiller à ce que la Belgique présente davantage de candidates à l'inscription sur la liste des experts des Nations unies en matière de paix et de sécurité;

Suzanne Moubarak et les droits des femmes égyptiennes

L'épouse du président égyptien Hosni Moubarak, Mme Suzanne Moubarak, a prononcé le 10 mars 2005 en séance plénière du Sénat une allocution sur la condition de la femme en Egypte. La première dame d'Egypte a souligné les avancées qui avaient été réalisées en la matière dans son pays et a précisé les principaux défis qui s'annonçaient. ■



Lieve Smellings - Femmes en réunion

- de développer, au sein du Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères, l'expertise en matière de problématique du genre et du conflit, et la nomination d'une ambassadrice chargée de promouvoir la dimension du genre;
- de formuler des directives au sein du SPF Défense concernant la dimension du genre dans le cadre d'opérations de maintien de la paix;

- de favoriser une approche spécifique de problèmes tels que la traite des femmes, la prostitution, la maltraitance, le viol et les maladies sexuellement transmissibles comme le sida. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-902

Un rosier commémore la lutte des femmes

A l'occasion de la commémoration du 100^{ème} anniversaire du Conseil national des Femmes de Belgique et du Belgische Vrouwenraad, Mme **Anne-Marie Lizin** (PS), la première femme Présidente du Sénat, a planté un rosier baptisé Marie Popelin (première femme avocate belge et co-fondatrice du Conseil des femmes de Belgique) qui rend hommage à celles qui ont ouvert la voie vers une reconnaissance des droits de la femme. Il rappelle aussi le travail qui reste à accomplir pour parvenir à une égalité des chances totale et effective pour les femmes et les hommes. ■



Le Sénat prend les objectifs du Millénaire à cœur



Anne-Marie Lizin (PS) et **Pierre Galand (PS)** inaugurent au Sénat une exposition sur les Objectifs du millénaire.

La commission spéciale Mondialisation, présidée par le sénateur **Pierre Galand (PS)**, a rédigé un rapport où figurent les recommandations adressées au gouvernement. L'un de ses objectifs consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le Sénat demande au gouvernement que la Belgique annule toutes les dettes des pays du tiers monde et qu'elle augmente les moyens consacrés à l'aide au développement.

Suivi dans notre pays

Voici quelques années, les sénateurs **Anne-Marie Lizin (PS)**, **Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit)**, **François Roelants du Vivier (MR)** et **Pierre Galand (PS)** avaient demandé que les ministres des Finances et de la Coopération au développement fassent chaque année rapport au Sénat. Ils ont déposé à cet effet une proposition de loi que le Sénat a votée le 21 avril 2005.

Lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000, 189 responsables politiques, parmi lesquels notre premier ministre, ont signé la « Déclaration du Millénaire ». À l'horizon 2015, huit objectifs de développement devraient être atteints. L'accent a été mis sur le lien entre la paix et la sécurité, le développement durable et la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité des femmes et des hommes.

Le rapport doit présenter un aperçu des progrès réalisés en matière d'objectifs du Millénaire. Les institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont des partenaires importants dans un monde globalisé. La Belgique étant représentée dans ces institutions, les auteurs de la proposition de loi estiment que leurs activités doivent également être mentionnées dans le rapport. Celui-ci doit aussi expliquer la politique du ministre et les actions planifiées pour l'année prochaine. ■

www.senat.be –
dossiers législatifs nos 3-579 et 3-603

Lakhdar Brahimi

Le Sénat a accueilli le jeudi 23 décembre 2004 M. Lakhdar Brahimi, envoyé spécial auprès du Secrétaire Général des Nations Unies en Irak et en Afghanistan.

M. Brahimi a prononcé une allocution lors d'une séance extraordinaire qui a eu lieu dans l'hémicycle du Sénat. ■



Interdire le financement des mines antipersonnel

La Belgique a été le premier pays à adopter une législation d'interdiction des mines antipersonnel. Le Sénat s'attaque maintenant au financement de ces armes.

Depuis un certain nombre d'années, les hommes politiques, dans diverses initiatives législatives, se sont donné comme but de veiller à une plus grande transparence des critères éthiques applicables au comportement des entreprises et des administrateurs de fonds.

Ainsi le Sénat a-t-il adopté à l'unanimité une proposition de loi de M. **Philippe Mahoux** (PS), chef du groupe socialiste, visant à interdire le financement des mines antipersonnel. Selon M. Mahoux, ce n'est que la conséquence logique de l'interdiction de fabriquer les mines antipersonnel : *'Il serait inadmissible sur le plan éthique d'encourager ailleurs, de quelque manière que ce soit, ce que nous nous interdisons.'*

Une institution qui finance une entreprise fabriquant, utilisant, réparant, vendant, important, exportant ou entreposant des mines antipersonnel sera à l'avenir responsable pénalement.

La loi sur le commerce des armes a été complétée en ce sens. En outre, les profits réalisés par de telles activités tombent désormais sous le coup de la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'interdiction s'applique à tous les crédits et financements directs qui sont octroyés à des projets ou à des entreprises qui prennent part de manière directe à la production de mines antipersonnel. L'achat de titres de ces entreprises relève également de cette nouvelle loi.

Un amendement proposé par le sénateur **Luc Willems** (VLD) a, en outre, été adop-

té spécifiant qu'une entreprise demandant l'ouverture d'une ligne de crédit devra déclarer par écrit que ce crédit ne servira pas à la production de mines antipersonnel. Cela signifie aussi que le financement ne peut pas être affecté à une filiale qui exerce des activités dans le domaine des mines antipersonnel.

La Chambre des représentants doit encore adopter ce projet d'interdiction du financement des armes antipersonnel. ■

www.senat.be - dossier législatif n° 3-834



Philippe Mahoux (PS)



Luc Willems (VLD)

Un signal fort contre la bombe à fragmentation

Le 7 juillet 2005, le Sénat s'est rallié à la proposition de loi du président de groupe **Philippe Mahoux** (PS) limitant la production et la vente d'armes à sous-munitions.

L'arme à sous-munitions, aussi appelée bombe à fragmentation, est un projectile creux qui, après explosion, se divise en centaines de petites bombes. Elle n'est pas plus grande qu'une canette de boisson. Une telle bombe sème néanmoins la mort et la désolation sur une surface de plusieurs terrains de football.

Il y a actuellement dans le monde 200 millions de bombes à fragmentation. Jusqu'à 30 % d'entre elles n'explorent pas immédiatement. C'est pourquoi elles font de nombreuses victimes parmi la population civile, notamment en Afghanistan et en Irak. En outre, un grand nombre d'entre elles ressemblent à des jouets, de sorte que des enfants en sont souvent les victimes.

La Belgique a toujours été en tête dans la lutte contre les engins de guerre qui, en fin de compte, touchent souvent des citoyens ordinaires. Voici dix ans, elle a été le premier pays au monde à interdire totalement les mines antipersonnel. Au début de cette année, le Sénat s'est égale-

ment prononcé en faveur de l'interdiction de leur financement

Cette proposition de loi est actuellement examinée par la Chambre. ■

www.senat.be - dossier législatif n° 3-1152



Appel au désarmement nucléaire

Les armes nucléaires constituent une grave menace pour l'humanité. Pour conjurer ce danger, on a tenté de geler la situation par un traité de non-prolifération nucléaire (la lutte contre la dissémination des armes nucléaires). Ensuite, l'objectif serait d'arriver à une dénucléarisation complète par un désarmement progressif.

Les sénateurs **Patrik Vankrunkelsven** (VLD), **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit), **Pierre Galand** (PS), **Sabine de Bethune** (CD&V), **Christian Brotcorne** (cdH), **Annemie Vandecasteele** (VLD) et **Philippe Mahoux** (PS) estiment qu'un petit pays comme la Belgique peut jouer un rôle diplomatique à cet égard. Ils ont déposé une proposition de résolution.



Traité ébranlé

Le traité de non-prolifération nucléaire vise à lutter contre la dissémination et l'utilisation des armes nucléaires.

Ces dernières années, ce traité ne semble pas toujours avoir été appliqué avec la même rigueur pour ce qui concerne la dissémination d'armes nucléaires. Sa crédibilité est aussi entamée par la lenteur du désarmement nucléaire. Le risque est réel de voir certains pays, comme la Corée du Nord, dénoncer le traité ou cesser de le respecter. Les sénateurs jugent dès lors nécessaire de confirmer l'importance du traité et des engagements qui en découlent.

Plus de rigueur dans l'agenda de désarmement

Le Sénat demande au gouvernement de contribuer à l'élaboration d'un agenda de désarmement plus strict.

Le Sénat demande également au gouvernement de faire tous les efforts pour assurer la survie du traité de non-prolifération. Il devrait établir un plan d'action de désarmement nucléaire et de non-prolifération, en vue de ses efforts dans les divers forums internationaux. Il lui est aussi demandé de proposer à discussion, à l'OTAN, des initiatives visant à la révision des doctrines stratégiques en matière d'armes nucléaires.

Le Sénat souhaite aussi des négociations en vue d'un traité interdisant la poursuite de la production de matières fissiles pour armes nucléaires. Il lance enfin un appel à poursuivre la lutte contre le commerce illégal de matériel nucléaire. ■

www.senat.be –
dossier législatif n° 3-985



Handicap International souhaite que la Belgique persiste à l'avenir dans son rôle de pionnier dans la lutte contre les mines anti-personnel. Fin 2004, pour attirer l'attention des autorités belges, Handicap International a exposé un grand mannequin unijambiste à des endroits stratégiques à Bruxelles. Mme **Anne-Marie Lizin** (PS), présidente du Sénat, inaugura en compagnie d'autres personnalités, un pareil mannequin dans le Parc de Bruxelles, face au Parlement fédéral.

Constitution européenne

Le 29 octobre 2004, les chefs de gouvernement et les chefs d'État des 25 pays membres de l'UE ont signé le traité établissant la Constitution européenne. Avec ce nouveau traité, les États membres de l'UE veulent rendre l'UE plus efficace et plus démocratique. La Constitution prône notamment les grands principes et valeurs européens. Ainsi, il y est question de développement durable, d'une économie de marché corrigée, de droits fondamentaux, de non-discrimination et de lutte contre la pauvreté.

Cette Constitution n'entrera en vigueur qu'après la ratification de ce document par les parlements des États membres.

Certains pays comme la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Luxembourg ont choisi d'organiser préalablement un référendum. D'autres pays, dont la Belgique, soumettent uniquement la Constitution européenne à un vote parlementaire.

Les projets de loi portant assentiment aux traités internationaux sont toujours d'abord traités par le Sénat. Le 28 avril 2005, le Sénat a dès lors voté le projet de loi relatif au traité établissant la Constitution pour l'Europe. La Chambre a fait de même le 19 mai 2005.

Après le rejet de la Constitution européenne par la France et les Pays-Bas, les dirigeants européens ont convenu d'une

période de réflexion et de débats. Les chefs de gouvernement se réuniront à nouveau au printemps 2006. La date initiale du 1er novembre 2006 à laquelle la Constitution devait entrer en vigueur est reportée pour une période indéterminée. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-1091



Recommandations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE

Le Sénat soutient la position du gouvernement belge qui s'est exprimé, avant le début des négociations avec la Turquie, sur l'adhésion de ce pays à l'Union européenne. Il a toutefois approuvé en même temps une série de recommandations de la commission des Affaires étrangères et de la Défense.



François Roelants du Vivier (MR)

La commission, présidée par le sénateur **François Roelants du Vivier (MR)**, demande au gouvernement de plaider auprès de l'Union européenne pour qu'il soit tenu compte des points suivants lors des négociations d'adhésion.

La Turquie doit pouvoir garantir la durabilité et l'irréversibilité du processus de réformes sur une longue période.

L'Union européenne doit recevoir les instruments nécessaires pour contrôler la mise en œuvre effective des mesures prises.

Il faut rappeler à la Turquie que la Commission européenne peut recommander la suspension des négociations

en cas de violation grave et persistante des principes de base de l'Union : liberté, démocratie, respect des droits de l'homme, libertés fondamentales et État de droit.

Il faut veiller à ce que le gouvernement turc fasse changer sur le long terme les pratiques des instances judiciaires et de la police.

Le contrôle civil sur les forces armées turques doit être renforcé.

La Turquie doit satisfaire aux principes de la liberté de religion et mettre fin immédiatement à la discrimination des minorités religieuses.

Autres points importants : l'émancipation de la femme dans la société turque, la collaboration à la mise en œuvre d'une solution pacifique et durable de la question kurde, la reconnaissance du génocide arménien et la résolution du problème chypriote, ceci sur la base du plan Annan et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce qui implique la reconnaissance de la République de Chypre. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-866



La réforme des Nations Unies

Le sommet de septembre 2005 sur la réforme des Nations Unies n'a pas été une réussite éclatante. La commission des Affaires étrangères, présidée par **François Roelants du Vivier** (MR), a organisé un débat en préambule à ce sommet.

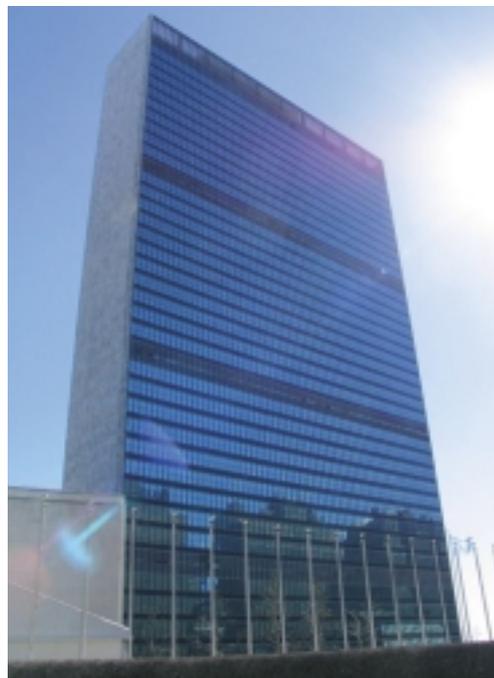
Les Nations Unies doivent s'adapter aux défis géopolitiques et globaux actuels, comme la mondialisation accélérée, l'approfondissement du fossé entre riches et pauvres, les autoroutes de l'information et la redéfinition de la notion de sécurité à la lumière du terrorisme. Ces importants problèmes ne sont pas abordés dans la Charte des Nations Unies.

Remarques concernant le rapport du high-level panel

Le Sénat a examiné le rapport rédigé par le panel de haut niveau. Les sénateurs ont notamment constaté que la pauvreté

y est considérée comme un problème de sécurité plutôt que de développement. Les sénateurs estiment par ailleurs que le rapport ne propose aucune réponse au problème de la pauvreté. Il accorde trop d'importance à la non-prolifération des armes nucléaires, et cela au détriment d'un désarmement général et complet. On veut parvenir à une meilleure collaboration entre les Nations Unies et les organisations locales en oubliant toutefois l'Union européenne. Le rapport ne confère aucun rôle économique aux Nations Unies dans le processus décisionnel international. Selon les sénateurs, on risque d'assister à un renforcement du rôle des États les plus puissants et à la confirmation de la hiérarchie actuelle. ■

www.senat.be –
dossier législatif n° 3-1028



Boutros-Ghali : le Sud sur la défensive

Le Sénat a accueilli M. Boutros Boutros-Ghali en séance plénière, le 19 mai 2005.

L'ancien Secrétaire général de l'ONU a présenté ses thèses en ce qui concerne la réforme des Nations Unies, réforme en cours et qui peine à décoller.

L'ancien Secrétaire général a rappelé l'importance de réussir cette réforme pour les pays du Sud qui n'ont pas accès à l'expression au sein du système international, et a souligné les très nombreux freins qui se manifestent. *"Certains estiment même que les Etats Unis, à terme, n'auront aucun intérêt à accepter une réforme"*.

Le principal obstacle à la réforme des Nations Unies est selon M. Boutros-Ghali la fracture Nord-Sud, le Nord utilisant les Nations Unies comme levier pour sa politique humanitaire, et le Sud adoptant une position défensive en soutenant les principes onusiens. ■



Statut définitif pour le Kosovo

Placé sous protectorat international, le Kosovo est une province de Serbie-Monténégro actuellement administrée par les Nations unies. En 2003, les Nations unies ont décidé que les négociations sur le statut du Kosovo devaient démarrer au printemps 2005, pour autant que le Kosovo ait fait l'objet d'une évaluation positive, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et la représentativité des institutions, le respect de l'État de droit et celui des droits de tous les habitants.

Le statut final du Kosovo est d'une actualité brûlante. Selon les sénateurs **François Roelants du Vivier** (MR), **Anne-Marie Lizin** (PS) et **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit), l'incertitude actuelle ne peut perdurer compte tenu des nombreuses frustrations que subit la population albanaise, de la situation économique désastreuse et d'un taux de chômage approchant

les 70%. Faute d'une solution, le Kosovo risque de s'enliser à nouveau dans les difficultés et de devenir une source d'instabilité dans la région.

On s'interroge encore quant au futur statut du Kosovo. Selon les trois sénateurs, le futur Kosovo doit être multiethnique et démocratique. Toute forme de violence à l'encontre de la minorité serbe doit être évitée et il faut permettre aux personnes déplacées de rentrer.

Que peut faire le gouvernement belge?

Le Sénat demande au gouvernement de faire pression auprès de l'Union européenne et des Nations unies pour que soit entamée une discussion sur le statut définitif du Kosovo. Par ailleurs, nous devons proposer toute l'aide nécessaire au gouvernement kosovar, notamment en



Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit)

lui faisant part de notre expérience en tant qu'État fédéral. ■

www.senat.be –
dossier législatif n° 3-1142

Contrôle démocratique des accords internationaux

Du 7 au 9 septembre 2005, l'Union interparlementaire (UIP) a rassemblé plus de 150 présidents de parlements du monde entier. La présidente **Anne-Marie Lizin** (PS) représentait le Sénat belge à cette conférence qui traitait du contrôle démocratique sur les accords internationaux.

De plus en plus d'accords internationaux influent sur la vie du citoyen, alors que les parlements nationaux ne peuvent pas toujours intervenir. Les gens ont parfois l'impression que les décisions sont prises sans demander leur avis.

C'est pourquoi, selon les présidents de parlement, les parlements nationaux doivent être plus étroitement associés au processus décisionnel international. Le fait que la conférence ait pu avoir lieu dans l'immeuble de l'ONU à New York montre heureusement que les Nations unies (et, partant, les gouvernements) sont de plus en plus conscientes de ce problème.



Ibrahim Rugova

Le Président du Kosovo, M. Ibrahim Rugova, a lancé un appel à la reconnaissance rapide de l'indépendance du Kosovo car son pays "est en mesure de remplir ses obligations internationales et d'être un pays stable et prospère", a-t-il dit au Sénat en avril 2005.

Un Kosovo "indépendant, démocratique et pacifique, intégré dans l'Union européenne et lié par une amitié permanente avec les États-Unis, c'est la volonté des citoyens", a ajouté le Président du Kosovo lors d'un colloque qu'avait organisé le Sénat à l'initiative de sa présidente, Mme **Anne-Marie Lizin**, et qui était consacré au statut définitif du Kosovo. ■

Les présidents de parlement ne plaident pas pour la création d'une nouvelle assemblée parlementaire des Nations unies, mais pour un partenariat entre les Nations unies et l'Union interparlementaire.

Afin de pouvoir contribuer à un processus décisionnel international plus démocratique, tous les parlements membres de l'UIP devraient eux-mêmes fonctionner dans un système démocratique. L'UIP incite ses membres à démocratiser leurs régimes.

Ainsi, un rapport présenté à New York a montré, à l'aide d'exemples concrets, comment les parlements peuvent contribuer à la démocratisation de la société.

Par ailleurs, l'UIP mène une campagne visant à augmenter le nombre de femmes parlementaires.

Actuellement, 27 assemblées parlementaires sur 257 (dans 186 pays) sont présidées par une femme, ce qui ne représente que 10,5 %. ■

Francs belges en faveur des victimes du tsunami

Le tsunami de décembre 2004 est encore bien dans les esprits. L'élan de solidarité des Belges en faveur des victimes a été sans précédent.

Trois sénateurs, **Wouter Beke** (CD&V), **Jacinta De Roeck** (indépendante chez sp.a-Spirit) et **Jacques Germeaux** (VLD) ont eu l'idée originale de sensibiliser leurs collègues sénateurs et députés à une proposition de loi qui a permis aux Belges de remettre leurs anciennes pièces de francs belges à la Banque nationale ou à La Poste jusqu'au 1er juillet 2005.

Ces fonds récoltés ont été ensuite versés sur le compte Tsunami 12-12 et de 11.11.11. et bénéficieront aux ONG belges actives dans le Sud-Est asiatique. ■

www.senat.be -
dossier législatif n° 3-991



Banque Nationale de Belgique

Journée de la malaria

A l'occasion de la Journée de la Malaria en Afrique, la commission spéciale Mondialisation du Sénat, présidée par le sénateur **Pierre Galand** (PS), a organisé plusieurs activités le 25 avril 2005 au Sénat.

Dans son rapport sur les Objectifs du Millénaire, la commission spéciale avait déjà plaidé auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il stimule notamment les activités de recherche et de production abordable de médicaments antipaludiens et qu'il contribue à l'accessibilité des médicaments efficaces aux personnes infectées, comme le prescrit l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une exposition a été notamment présentée dans le péristyle du Parlement fédéral afin de sensibiliser à la problématique toujours cruciale du paludisme en Afrique. ■

www.senat.be -
dossier législatif n° 3-603



Institut de Médecine Tropicale

Déclaration commune des Présidents des parlements burundais, congolais et rwandais

Le 10 mai 2005, une déclaration commune fut signée au Parlement fédéral par les huit présidents des parlements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Belgique. Cette déclaration couronnait une conférence de deux jours sur les problèmes dans la région des Grands Lacs.

Cette conférence était un événement sans précédent puisqu'elle rassemblait pour la première fois les représentants de toutes les assemblées parlementaires, Chambre et Sénat, de la Région des Grands Lacs. Il s'agissait d'une initiative commune du président de la Chambre, Herman De Croo (VLD) et de la présidente du Sénat, Anne-Marie Lizin (PS).

Dialogue politique

L'objectif était de promouvoir, dans une atmosphère informelle et sans préalables, le dialogue politique entre les parlements de la région. La conférence a œuvré au renforcement des relations de confiance de manière à ce que ces parlements puissent jouer un rôle déterminant dans le processus de paix et le développement de la Région des Grands Lacs.

Dans leur déclaration commune, les présidents des parlements ont notamment confirmé leur volonté de collaborer à la lutte contre le trafic d'armes, de mettre au point la législation en vue de la mise en

œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinsertion, et d'exercer au mieux leur mission de contrôle afin de promouvoir la bonne gouvernance.

Accords de coopération

Le 26 septembre 2004, la présidente du Sénat, Anne-Marie Lizin, avait déjà réuni ses collègues du Burundi, du Congo et du Rwanda.

Par le biais d'accord bilatéraux, le Sénat belge a lui-même fourni une contribu-

tion à la promotion de l'État de droit dans la région.

Le 11 janvier 2005 intervenait la signature de l'accord avec le Sénat burundais suivie, le 20 janvier 2005, par la signature de l'accord avec le Sénat rwandais. Ces accords contribuent aux échanges de sénateurs et permettent à des fonctionnaires des parlements d'effectuer des stages. Concrètement, en janvier 2005, quelques fonctionnaires congolais* ont fait un stage au Sénat. En outre, le Sénat belge collabore à la création d'un service de documentation au Burundi. ■



* L'accord avec le Sénat fut signé le 26 mars 2004 par le président du Sénat de l'époque, l'actuel ministre de la Coopération au développement, Armand De Decker (MR)

Le pharmacien pourra vendre légalement des substances euthanasiantes



Annemie Van de Casteele (VLD)

Le Sénat a adopté une proposition de la sénatrice **Annemie Van de Casteele** (VLD) organisant la délivrance de substances euthanasiantes par le pharmacien. Annemie Van de Casteele : *“Après l’adoption de la loi sur l’euthanasie, il subsistait une grande confusion quant au rôle du pharmacien dans la délivrance de substances euthanasiantes. La loi sur l’euthanasie prévoyait des conditions et des procédures pour les médecins mais ne donnait pas la moindre garantie pour empêcher que les pharmaciens puissent être accusés de complicité d’infraction. Voilà qui est à présent réglé.”*

Selon la proposition de loi, les pharmaciens peuvent délivrer des substances eu-

thanasiantes lorsque le médecin qui les a prescrites indique expressément sur l’ordonnance que la loi sur l’euthanasie a été respectée. On évite ainsi aux pharmaciens de devoir délivrer des doses mortelles de médicaments sans savoir l’usage qui en sera fait. La proposition prévoit également que la médication ne peut être délivrée que directement au médecin.

Entre-temps, la proposition a été adoptée par la Chambre des Représentants et deviendra bientôt loi. ■

www.senat.be – dossier législatif n° 3-791



Lauréats du concours photo

A l'occasion du 175^e anniversaire de la Belgique et du Parlement fédéral, le Sénat avait lancé cette année un concours de photos sur les thèmes 'Le Sénat vu de l'intérieur et de l'extérieur' et '175 ans de la Belgique en images'.

Ce concours était ouvert à tous, professionnels, amateurs ou étudiants, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a connu un franc succès. En effet, toutes catégories confondues, plus de 750 photos ont été envoyées !

Le jury a eu la tâche ardue de retenir les 30 meilleures photos parmi ces centaines d'envois. Les lauréats ont été récompensés lors d'un vernissage qui a eu lieu le 15 septembre 2005 au Sénat.

L'exposition de photographies est toujours en place au péristyle du Parlement et peut être visitée tous les jours ouvrables (entrée par le 7, rue de Louvain, 1000 Bruxelles).

De plus, un album des 30 meilleures photos a été publié pour l'occasion et est en vente pour le prix modique de 2 euro auprès du Service des Affaires générales du Sénat (tél. 02/501 73 46 - ce@senate.be)



1^{er} prix photographes professionnels: Mathilde chez le boucher, Anvers, 6 décembre 1999 - Nick Hannes



1^{er} prix jeunes photographes: Serviteurs stylés au Sénat - Filip Gilissen



Jeannine Leduc (VLD), présidente du Collège des Questeurs, et les lauréats.

Lauréats

Jeunes photographes

Cuyvers Tamara
Fournié Jérémy
Gennotte Sander
Gilissen Filip
Heirbaut Stijn
Riego Gustavo
Vandeweghe Sylvester

Photographes amateurs

Brouckaert Jan
Buelinckx Léonie
D'Aubioul Paul
Declercq Jan
Devilleers Virginie
Dewilde Robert
Dusariez Michel
Jamar Erik
Moran Miguel
Ocvirk Kus Danica
Poels Jozef
Stoffels Peter
Van Den Steen Iwein
Van Dooren Willem
Vermaut Andy

Photographes professionnels

Aerts Layla
Claus Filip
Colinet Michel
De Fraeye Mark
Hannes Nick
Isselée Eric
Job Roger
Kok Ellen
Loriaux Michel
Marlé David
Pirard Nathalie
Sghiri Fatima
Van Damme Koen
Vanhautte Thomas
Van Strijthem Kurt
Weichselbaum Henri-Louis
Wuyts Patrick



Marie-Hélène Crombé-Berton (MR)

1er prix photographes amateurs: Le triangle dans la salle de lecture du Sénat - Danica Ocvirk Kus

Parcours artistique

Les nombreux visiteurs de la Chambre et du Sénat sont impressionnés non seulement par le bâtiment et sa décoration mais également par les œuvres d'art qui y sont exposées.

La Chambre et le Sénat possèdent en effet une intéressante collection d'œuvres majeures d'artistes tels qu'Ensor, Breughel, Delvaux, Minne, Van Rysselberghe, ainsi que de nombreuses œuvres de l' 'art officiel' qui sont éclairantes pour comprendre l'histoire politique et culturelle de notre pays.

Le Sénat veut offrir aux amateurs d'art l'opportunité de faire plus ample connaissance avec cet aspect de l'édifice parlementaire.

Le Collège des Questeurs du Sénat, présidé par **Jeannine Leduc** (VLD), est conscient de l'importance d'une politique artistique judicieuse. Une commission a été créée en vue de donner des avis sur la gestion du patrimoine artistique. Elle est constituée des questeurs **André Van Nieuwkerke** (sp.a-Spirit) et **Marie-Hélène Crombé-Berton** (MR) et de trois

personnalités du monde artistique : Jan Hoet, directeur du Musée MARTa de Herford (Allemagne), Laurent Busine, directeur du Musée des Arts Contemporains du Grand-Hornu, et Frederik Leen, conservateur en chef ff. du Musée des Beaux-Arts de Bruxelles.

En attendant les visites guidées artistiques qui débiteront en mars 2006, la

commission dresse l'inventaire du patrimoine artistique actuel, fait l'acquisition de nouvelles œuvres adaptées et cherche à améliorer la mise en valeur des œuvres d'art.

Ces visites guidées artistiques appellent évidemment la publication d'un livre d'art qui paraîtra au printemps 2006. ■

